

COMMISSION NATIONALE DES MISSIONS LOCALES

LANCEMENT DU « **CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNES** » (CEJ) au 1^{er} MARS 2022

En décembre 2021, nous nous inquiétons sur les réels objectifs du gouvernement d'instaurer un nouveau dispositif, à un mois des échéances politiques, **SUPPRIMANT AINSI le dispositif de la Garantie Jeunes** qui, pourtant, fonctionnait très bien.

Pour les jeunes :

Contrat d'Engagement Jeunes ou initiation à la précarité et au contrôle ?

- **FO** constate une stigmatisation des comportements des jeunes pour justifier les méthodes de contrôle et de sanctions, mais également pour justifier une diminution des montants alloués.

Par exemple, l'allocation qui était jusque-là de 497,50 euros en Garantie Jeunes, n'est plus QUE de 200 euros pour les mineurs ! Pourquoi ? Pourtant l'obligation d'activité est la même quel que soit l'âge !

- **FO** dénonce une précarisation des parcours d'insertion, un détournement de la notion de responsabilité et d'initiative. C'est un contrat d'engagement à « se plier aux consignes, et vite ! » plutôt qu'à

s'engager à prendre en main son avenir !

Par exemple, l'obligation d'activité de 15H à 20H par semaine ou de 60H minimum par mois « pour responsabiliser » en théorie les jeunes, risque d'être subie plutôt que constructive.

La contrainte de « mettre les jeunes en activité », comme dit le Premier ministre, de tracer, de justifier la moindre action du jeune ne prend pas en compte la temporalité et la singularité de chaque jeune.

FO revendique de vrais droits pour les jeunes, égaux et dignes.

Pour les salariés :

Contrat d'Engagement Jeunes ou initiation à la robotisation ?

- **FO** dénonce la charge de travail supplémentaire qu'induit ce nouveau dispositif numérique « de traçage ». Déjà, depuis I-Milo le travail administratif avait diminué le temps d'action et d'accompagnement auprès des jeunes. Avec le CEJ, la transformation du métier est caricaturale et grotesque. La saisie informatique prend le pas sur la relation humaine.

- **FO** dénonce la perte d'autonomie et de marge de manœuvre des professionnels.

Un tel (auto)contrôle de leur activité interroge sur la reconnaissance de leurs compétences et sur la confiance qui leur est faite par l'Etat ! C'est le sens même du métier qui est questionné.

La mise en activité contrainte se traduit aujourd'hui dans les faits par la publication d'un catalogue officiel d'activité, pour uniformiser les pratiques. Par exemple : un entretien avec le jeune compte 2H, une mise en relation avec une entreprise ou une association compte 1 heure, une randonnée sportive compte...

Pour **FO**, ces méthodes sont à la limite du ridicule et de plus en plus éloignées de la réalité du terrain et du travail éducatif et relationnel.

Autre exemple, « le catalogue des solutions structurantes » (novlangue des Missions Locales) valide les emplois aidés -et donc l'emploi précaire- comme justifiant des activités obligatoires du contrat d'engagement. Pour autant, ces « emplois de parcours » ne sont pas tous considérés comme « sorties positives ». Un CDD de 6 mois est une sortie positive, un CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) d'un an ne l'est pas... Pas facile de s'y retrouver dans les contradictions !

Pour les jeunes, FO continuera à défendre l'accès à de vraies formations et de vrais emplois. FO refuse la précarité comme un passage obligé vers la vie active. Être responsable, décider de son avenir, ne se résume pas à rentrer dans des cases !

A nouveau, les salariés des Missions Locales sont contraints d'accepter des méthodes de travail contraires à leurs valeurs, puisque les financements sont attachés à l'utilisation des dispositifs, au traçage et aux justifications dans l-Milo. FO continuera à dénoncer ce système contraire aux valeurs du travail éducatif et à la libre adhésion, contraire aux valeurs républicaines d'égalité. A nouveau, les jeunes les plus éloignés de l'insertion sociale et professionnelle auront-ils les mêmes chances de bénéficier des dispositifs en faveur des jeunes ? Ou seuls les jeunes à même de « rentrer dans les cases » pourront en bénéficier ?

Pour **FO**, seuls des budgets pérennes et le maintien du service public sont à même de respecter les valeurs fondamentales et historiques des Missions Locales :

« Les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, dans le cadre de leur mission de service public pour l'emploi, ont pour objet d'aider les jeunes de seize à vingt-cinq ans révolus à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement à l'accès à la formation professionnelle initiale ou continue, ou à un emploi. (...) »

Code du Travail L 5314-2

FO revendique la fin des CPO (contrats pluriannuels d'objectifs), le retour à des budgets pérennes, des moyens matériels et humains à la hauteur des besoins, et une réelle reconnaissance des salariés, par la mise en œuvre de meilleures conditions de travail et de rémunération.

Comme dans le travail social, comme à l'hôpital, comme dans les Ehpad, comme dans tous les secteurs où la logique de rentabilité remplace l'accompagnement et le relationnel, la « tarification à l'acte », la « forfaitisation du temps de mise en action du jeune » etc... sont les outils de destruction du service public et de l'action sociale.